

La croissance se poursuit à un rythme plus modéré

Selon les prévisions économiques du printemps 2019 de la Commission, l'économie européenne devrait poursuivre son expansion pour la septième année consécutive en 2019, une croissance du PIB réel étant attendue dans tous les États membres de l'UE. Dans un contexte d'incertitudes persistantes sur le plan mondial, l'économie européenne devrait être soutenue par l'activité intérieure. La croissance devrait accélérer à nouveau l'an prochain.



Le récent ralentissement de la croissance mondiale et des échanges commerciaux internationaux, conjugué aux fortes incertitudes entourant les politiques commerciales, pèse sur les perspectives de croissance du produit intérieur brut (PIB) en 2019 et 2020. La faiblesse persistante du secteur manufacturier joue également un rôle, en particulier dans les pays confrontés à des problèmes spécifiques dans l'industrie automobile.

Valdis Dombrovskis, vice-président pour l'euro et le dialogue social, également chargé de la stabilité financière, des services financiers et de l'union des marchés des capitaux, a déclaré : «L'économie européenne fait preuve de résilience face à une conjoncture extérieure moins favorable, avec notamment des tensions commerciales. La croissance devrait se poursuivre dans tous les États membres de l'UE et remonter l'an prochain, soutenue par une demande intérieure robuste, une progression continue de l'emploi et des coûts de financement faibles. Les risques qui entourent les perspectives restent néanmoins élevés. Sur le plan extérieur, ils ont trait à une aggravation des conflits commerciaux ainsi qu'à la faiblesse des marchés émergents, en particulier la Chine. En Europe, nous devrions rester attentifs à l'éventualité d'un "Brexit sans accord", aux incertitudes politiques et à un possible retour du cercle vicieux entre emprunteurs souverains et banques.»

Pierre Moscovici (cf. photo), commissaire pour les affaires économiques et

financières, la fiscalité et les douanes, a ajouté : «L'économie européenne continuera de croître en 2019 et 2020. La croissance reste positive dans tous les États membres et nous continuons de recevoir de bonnes nouvelles du front de l'emploi, notamment une augmentation des salaires. Cela signifie que l'économie européenne tient bon face à une conjoncture mondiale moins favorable et à des incertitudes persistantes. Nous devrions toutefois nous tenir prêts à apporter davantage de soutien à l'économie si nécessaire, en parallèle avec de nouvelles réformes propices à la croissance. Nous devons par-dessus tout éviter de tomber dans le protectionnisme, qui ne ferait qu'exacerber les tensions sociales et économiques existant dans nos sociétés.»

Le ralentissement de la croissance du PIB devrait prendre fin en 2019

Comme les échanges commerciaux internationaux et la croissance mondiale devraient demeurer plus faibles cette année et l'an prochain par rapport au rythme soutenu observé en 2017, la croissance économique en Europe reposera entièrement sur l'activité intérieure. Les Européens sont maintenant plus nombreux que jamais à avoir un travail et la croissance de l'emploi devrait se poursuivre, bien qu'à un rythme plus lent. Conjuguée à une hausse des salaires, à

une inflation modérée, à des conditions de financement favorables et à des mesures budgétaires de relance dans certains États membres, cette tendance devrait soutenir la demande intérieure. Globalement, le PIB devrait augmenter de 1,4% dans l'UE cette année et de 1,2% dans la zone euro. En 2020, les facteurs nationaux défavorables devraient s'estomper et l'activité économique hors UE devrait rebondir, à la faveur d'un assouplissement des conditions financières mondiales et de mesures de relance dans certaines économies émergentes. La croissance du PIB devrait se renforcer légèrement l'an prochain, à 1,6% dans l'UE et 1,5% dans la zone euro. Les chiffres de 2020 sont également dopés par un nombre de jours de travail plus élevé cette année-là.

Le chômage continue de baisser

La situation sur le marché du travail a continué de s'améliorer malgré le ralentissement de la croissance vers la fin de 2018. Bien qu'il demeure encore trop élevé dans certains États membres, le taux de chômage de l'UE s'est établi à 6,4% en mars 2019, son plus bas niveau depuis que la série des chiffres mensuels du chômage a été lancée en janvier 2000. Le taux de chômage de la zone euro se situe actuellement à son plus bas niveau depuis 2008. Au cours des deux pro-

chaines années, la croissance de l'emploi devrait ralentir, les effets du rythme plus modéré de la croissance économique se faisant sentir et les mesures budgétaires temporaires dans certains États membres touchant à leur fin. Le taux de chômage devrait continuer de reculer dans l'UE en 2019 et atteindre 6,2% en 2020. Le taux de chômage de la zone euro devrait baisser à 7,7% en 2019 et à 7,3% en 2020, soit en deçà du niveau qu'il atteignait en 2007 avant le début de la crise.

L'inflation devrait rester modérée

L'inflation au niveau de l'UE devrait tomber à 1,6% cette année, avant de remonter à 1,7% en 2020. S'agissant de l'inflation globale au sein de la zone euro, elle a reculé, passant de 1,9% au dernier trimestre de 2018 à 1,4% au premier trimestre de cette année, en raison de la hausse plus lente des prix de l'énergie. Compte tenu du fait que l'inflation des prix de l'énergie devrait continuer à ralentir au cours des trimestres à venir et du peu de signes selon lesquels une accélération de la croissance des salaires aurait alimenté les pressions sous-jacentes sur les prix, les prévisions tablent sur une inflation de la zone euro (indice des prix à la consommation harmonisé) de 1,4% aussi bien en 2019 qu'en 2020.

Le désendettement public se poursuit

Selon les prévisions, les ratios de la dette publique au PIB devraient diminuer dans la plupart des États membres en 2019 et 2020, sous l'effet du maintien des déficits à un faible niveau et d'une croissance du PIB nominal qui devrait rester supérieure au taux d'intérêt moyen sur l'encours de la dette. Dans l'hypothèse de politiques inchangées, le ratio de la dette publique au PIB au niveau de l'UE devrait tomber de 81,5% du PIB en 2018 à 80,2% en 2019, puis à 78,8% en 2020. Agrégé au niveau de la zone euro, il devrait reculer de 87,1% du PIB en 2018 à 85,8% en 2019, puis à 84,3% en 2020. Par contre, le déficit public agrégé au niveau de l'UE devrait croître, passant de 0,6% du PIB en 2018 à 1% aussi bien en 2019 qu'en 2020. Le déficit public agrégé au niveau de la zone euro devrait aussi augmenter, de 0,5% du PIB en 2018 à 0,9% en

2019, puis rester stable en 2020, dans l'hypothèse de politiques inchangées. L'augmentation attendue cette année s'explique essentiellement par la décélération de la croissance du PIB et les politiques budgétaires expansionnistes conduites par certains États membres.

Les risques qui pèsent sur les perspectives demeurent importants

Les perspectives restent sujettes à d'importants aléas baissiers. Le risque d'une adoption de mesures protectionnistes à l'échelle mondiale et le ralentissement actuel de la croissance du PIB et des échanges mondiaux pourraient perdurer davantage que prévu, tout particulièrement si la croissance chinoise se révèle décevante. Pour l'Europe, les risques sont notamment celui d'un Brexit sans accord et la possibilité que les perturbations temporaires que connaît actuellement la production se pérennisent.

Des incertitudes politiques croissantes et la conduite de politiques moins propices à la croissance pourraient également se traduire par une contraction de l'investissement privé. Du côté positif, la consommation et l'investissement privés dans l'UE pourraient se révéler plus résilients que prévu, notamment si la confiance des entreprises et des consommateurs se montrait moins sensible aux incertitudes et aux turbulences domestiques et était soutenue par des réformes propices à la croissance, ainsi que par des mesures budgétaires plus vigoureuses qu'annoncé dans les pays disposant d'une marge de manœuvre budgétaire.

Pour le Royaume-Uni, une hypothèse purement technique pour 2019

Compte tenu du processus de retrait du Royaume-Uni de l'UE, les projections pour 2019 et 2020 reposent sur l'hypothèse purement technique d'un maintien du statu quo dans les relations commerciales entre l'UE27 et le Royaume-Uni. Il s'agit là d'une hypothèse servant uniquement à l'élaboration des prévisions et sans influence aucune sur le processus en cours dans le cadre de l'article 50.

Source : Commission européenne

L'assurance responsable, vers une (r)évolution durable ?

Est-il cohérent pour les assureurs de continuer à investir les primes de leurs clients dans des entreprises qui ne s'imposent aucune exigence écologique et sociale et, sur le long terme, contribuent à l'aggravation des risques environnementaux, climatiques et / ou sociaux que les entreprises d'assurance sont censées assurer ?

Un début de réponse à cette question a été débattu lors de la conférence «The Green Ocean Tsunami» organisée par FARAD Group le 19 mars dernier à la Chambre de Commerce. Celle-ci a démontré, s'il le fallait encore, que la finance durable et l'investissement responsable s'imposent comme l'un des thèmes majeurs pour le secteur financier à Luxembourg. Durant cette journée, plus de trois cents professionnels de la place ont pu assister à différentes présentations et participer à de nombreux ateliers au cours desquels spécialistes, régulateurs et représentants de l'industrie des fonds d'investissement, de l'assurance et du monde bancaire se sont succédé afin de dresser un état des lieux et échanger sur le sujet.

Parmi les différents intervenants, Christian Tock, Director Sustainable Technologies au sein du ministère de l'Économie, souligne l'inéluctable déclin de l'économie linéaire au profit d'une économie circulaire, qui promeut les concepts de prévention des déchets dès la conception des produits, d'économie d'usage, d'achat d'unités de consommation et plus généralement d'impact positif sur l'environnement. Citant les limites du tri sélectif de produits qui n'ont pas été pensés pour être recyclés, il met en exergue l'impossibilité de protéger les ressources naturelles, limiter valablement la pollution, optimiser la consommation d'énergie et assurer la viabilité de pans entiers de l'économie sur le long terme, sans repenser plus fondamentalement l'ensemble de la chaîne de valeur de chaque industrie. Cette transition offre une multitude d'opportunités économiques.

Comme l'a rappelé Corinne Molitor, Partner chez Innpact, lors de la conférence, les initiatives politiques nationales, européennes, internationales ou intergouvernementales visant à intégrer davantage les principes environnementaux, sociaux et de gou-

vernance (ESG) dans les différentes strates de réglementation ne se comptent plus : de Luxflag à Luxembourg au Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU, ou au niveau européen, le plan d'action présenté par la Commission Européenne le 24 mai 2018, tous tendent à réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables, gérer les risques financiers induits par le changement climatique et favoriser la transparence et une vision de long terme dans les activités économiques et financières.

Ces nouvelles manières de produire et de consommer répondent à l'urgence environnementale ainsi qu'à une nécessaire gestion responsable des ressources, et jouissent d'un soutien populaire sans cesse croissant. À cet égard, les études menées par certains assureurs présents à la conférence auprès de leur clientèle confirment les prémices d'une importante évolution des préférences exprimées envers des investissements plus «éco responsables», notamment auprès d'une clientèle plus jeune.

Le paradigme traditionnel de l'assurance visant à élaborer un produit pour répondre à une simple couverture de risques se transforme donc et il y a fort à parier que l'adhésion aux principes ESG, aujourd'hui encore considérés comme une stratégie d'investissement de niche, ne devienne progressivement une attente partagée par une majorité des clients. L'offre de produits d'assurance va donc devoir sensiblement évoluer afin de rencontrer cette nouvelle demande des clients-investisseurs.

A priori, la perspective de «long terme» propre à l'assurance devrait l'inscrire naturellement dans ce nouveau projet de société, et amener le secteur à être précurseur et à adapter son offre de produits rapidement. Paradoxalement, cette (r)évolution n'est pas encore amorcée et, lorsque l'on évoque la question de la stratégie produits avec les assureurs, peu de projets concrets intégrant les principes ESG se dégagent.

Les raisons de ce retard sont nombreuses et variées. Tout d'abord, les nombreuses réformes réglementaires, l'automatisation et la révolution digitale ont monopolisé l'attention et les ressources des assureurs ces dernières années au détriment de la mise en place d'une véritable stratégie de conception et de distribution de produits durables et respon-

sables. Ensuite, les exigences de performance à court terme des investisseurs contredisent parfois leur volonté exprimée de privilégier une rentabilité durable. Enfin, l'absence d'harmonisation des classifications et critères ESG au niveau européen ne facilite pas le développement d'une offre de produits d'assurance adaptée aux considérations ESG.

Le sujet va néanmoins s'imposer à tous courant 2019 avec l'adoption d'une première série de mesures contraignantes au niveau européen destinées notamment à pallier le manque de clarté et d'homogénéité du cadre réglementaire(1). Ces dernières viseront en particulier à :

- définir le concept d'investissements durables et imposer une terminologie commune (taxinomie) permettant de catégoriser les activités économiques sur le plan environnemental et, le cas échéant, de les qualifier de «durables» ;
- imposer aux gestionnaires d'actifs, investisseurs institutionnels, distributeurs de produits d'assurance et conseillers en investissement la prise en compte des principes ESG dans le cadre de leurs activités d'investissement et de conseil ;
- imposer aux gestionnaires d'actifs et investisseurs institutionnels déclarant poursuivre des objectifs de durabilité d'indiquer de quelle manière leurs investissements sont en phase avec ces objectifs sur base de standards harmonisés ;
- créer une nouvelle norme de marché permettant de mesurer l'empreinte carbone d'une entreprise ; et
- imposer aux sociétés d'investissement et distributeurs de produits d'assurance d'intégrer des préférences en matière de durabilité dans leurs tests d'adéquation dans le cadre de leur activité de conseil.

En ligne avec l'attente citoyenne, la volonté politique est d'imposer la finance durable et responsable au secteur financier et il est essentiel pour les professionnels d'anticiper les nombreux défis à venir. Les mesures à prendre sont nombreuses et toucheront tous les professionnels du monde de l'assurance.

Pour relever ce défi, ces derniers devront définir une stratégie de transformation ESG forte, sur base d'un modèle opérationnel robuste, intégrant de nouvelles fonctions internes telles que celles d'ESG Officer ou de Sustainability Expert. Ensuite, des responsabilités claires et spécifiques devront être attri-

buées jusqu'aux plus hauts niveaux de direction. En outre, la stratégie produite des assureurs, peut-être trop longtemps délaissée, devra être repensée afin de capter avec précision les attentes et besoins des clients tout en intégrant ces problématiques dans la réflexion actuelle plus large de transformation numérique et de réduction des coûts de fonctionnement.

Quant aux gestionnaires d'actifs, ils devront démontrer que leurs stratégies d'investissement intègrent les principes ESG pour continuer à séduire les assureurs. Tout investissement responsable devra se conformer à des standards internationaux ou propres à chaque acteur, remplir les exigences et critères ESG dans une grille d'analyse d'investissements cibles, être dédié à une thématique verte ou sociale (la lutte contre le changement climatique, celle contre la pauvreté, la réduction des inégalités sociales, la préservation des ressources, l'éducation, etc.) et finalement cibler des entreprises qui ont une influence positive et mesurable (impact investing).(2)

Ces nombreux changements ainsi que l'obligation de conseil pesant sur les assureurs et les courtiers forceront l'ensemble des acteurs à mettre l'accent sur la formation de l'ensemble du personnel. Rappelons à ce titre que l'article 288 de la loi sur le secteur de l'assurance du 7 décembre 2015, telle que modifiée, impose un certain niveau d'expertise professionnelle en interne avant toute commercialisation de nouveaux produits. Ainsi, malgré les incertitudes réglementaires qui demeurent aujourd'hui, le secteur de l'assurance doit se préparer au changement, et les mesures européennes prévues pour cette année s'annoncent être une étape clef dans le développement de la finance durable et de l'investissement responsable. Les clarifications attendues devraient inciter les acteurs à adapter rapidement leur stratégie afin de pouvoir continuer à attirer capitaux et clients et protéger leur réputation. La transformation du secteur à venir pourrait conduire à une course aux «best in class», un cercle vertueux pouvant alors s'installer sur la durée.

Better be prepared!

David De CUBBER

Romain BORDAGE

1) A ce sujet : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-3729_fr.htm
2) A ce sujet : <https://www.innpact.com/>